

## Le pacte d'associés de pharmacie

### Description

La signature d'un pacte d'associés d'une pharmacie est une démarche particulièrement intéressante pour les professionnels qui souhaitent s'associer dans une [Société d'exercice libéral \(SEL\)](#).

Ce contrat extra-statutaire permet d'organiser les relations entre associés et de définir les droits et obligations qui leur incombent au moyen de clauses spécifiques. Il engage ainsi toutes les parties signataires indépendamment des statuts, et peut à ce titre être modifié en cours de vie sociale sans qu'il ne soit nécessaire de suivre une procédure de [modification des statuts de la société](#).

[Modèle de pacte d'associés](#)

[Créer ma SELARL en ligne](#)

[Créer ma SELAS en ligne](#)

## Pourquoi conclure un pacte d'associés d'une pharmacie ?

L'[ouverture d'une pharmacie](#) n'échappe pas aux règles applicables en matière de [création d'entreprise](#). Il est donc indispensable de choisir un [statut juridique](#) adapté à l'activité exercée.

De manière générale, les pharmaciens qui souhaitent démarrer une activité choisissent de **s'associer à plusieurs** dans la création d'une **Société d'exercice libérale (SEL)**, qui peut être de plusieurs types :

- A responsabilité limitée ([SELARL](#))
- Par actions simplifiée ([SELAS](#))
- A forme anonyme (SELAFA)
- En commandite par actions (SELCA)

**Bon à savoir** : la SELARL et la SELAS peuvent être constituées sous forme unipersonnelle. On parle alors respectivement de Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle (SELARLU) et de [Société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle \(SELASU\)](#).

La SEL permet d'adapter le régime juridique des [sociétés commerciales](#) à l'exercice d'une **activité libérale** :

- SELARL : régime de la [Société à responsabilité limitée \(SARL\)](#)
- SELAS : régime de la [Société par actions simplifiée \(SAS\)](#)
- SELAFA : régime de la [Société anonyme \(SA\)](#)
- SELCA : régime de la [Société en commandite par actions \(SCA\)](#)

Le Code de commerce établit des **règles de fonctionnement** pour chaque [forme juridique](#), mais laisse généralement aux associés le soin d'organiser leurs relations dans les statuts.

La signature d'un pacte d'associés de pharmacie permet ainsi de **compléter les stipulations statutaires**, notamment en organisant les pouvoirs des dirigeants et en encadrant les conditions de sortie d'un associé de la société.

Cet accord étant signé en marge des statuts, et soumis par conséquent à un principe de **liberté contractuelle**, il est donc possible que les [clauses du pacte d'associés](#) ne puissent normalement figurer dans les statuts.

**Bon à savoir** : le pacte d'associés d'une pharmacie constitue un acte secret que ses signataires ne sont pas tenus de rendre public.

## Quelles clauses insérer dans un pacte d'associés d'une pharmacie ?

Les clauses pouvant figurer dans un pacte d'associés de pharmacie se répartissent en **2 catégories** :

- Clauses relatives à la gestion de la société
- Clauses relatives à l'actionnariat

**Zoom** : La rédaction d'un pacte d'associés peut constituer une démarche complexe en raison du grand nombre de clauses qu'il est possible d'y insérer. Pour faciliter vos démarches, LegalPlace propose de [rédiger votre pacte d'associés de pharmacie](#). Il suffit de remplir un questionnaire en ligne sur notre site pour obtenir un modèle de

pacte adapté à vos besoins.

## Les clauses relatives à la gestion de la société

Il est possible d'insérer dans un pacte d'associés de pharmacie plusieurs types de clauses organisant la **gestion de la société** et notamment la **prise de décision** :

- Exigence de l'accord unanime des associés ou droit de veto pour le vote de certaines décisions énumérées limitativement
- Quorums et majorités renforcés pour l'adoption de certaines résolutions en assemblée générale
- Renonciation au droit de vote double en cas d'émission d'[actions de préférence](#) au sein d'une SELASU

Le pacte d'associés peut également contenir des **clauses d'information** qui confèrent un droit de consultation, d'information ou de contrôle supplémentaire aux associés minoritaires. Ces clauses doivent toutefois mettre **à la charge des dirigeants** la fourniture des informations visées.

## Les clauses relatives à l'actionnariat

Le pacte d'associés de pharmacie peut contenir 2 types de clauses qui permettent de **réglementer le statut d'associé** :

- Clauses financières : modalités de répartition des bénéfices, [droit préférentiel de souscription](#) pour les associés minoritaires en cas d'[augmentation du capital](#)...
- Clauses de sortie

Les [clauses de sortie](#) sont d'une importance particulière. En effet, la [cession de parts sociales](#) ou d'actions ou le départ d'un associé peuvent emporter de sérieuses conséquences pour le **contrôle de la société**.

Il est possible d'insérer dans le pacte plusieurs clauses afin d'encadrer ces opérations, notamment :

- [Clause de préemption](#) : droit prioritaire des associés au rachat des titres
- [Clause d'inaliénabilité](#) : blocage des cessions de titres pour une durée déterminée
- Clause de rupture : sortie possible d'un associé par la cession de ses titres à un autre associé qui doit obligatoirement les racheter
- [Clause de sortie conjointe](#) : obligation pour l'associé cédant de proposer aux autres associés de céder également leurs titres aux mêmes conditions

## FAQ

### Qui peut investir dans une pharmacie ?

Pour investir dans une pharmacie, il est indispensable de détenir un diplôme de pharmacien. Il s'agit en effet d'une activité réglementée, et l'accès à la qualité d'associé est conditionnée par la détention de certaines qualifications professionnelles.

### Quand rédiger un pacte d'associés ?

Il est possible de conclure un pacte d'associés dès la création de la société, mais également à tout moment en cours de vie sociale.

### Qui peut faire un pacte d'associés ?

Le pacte d'associés n'engage pas nécessairement l'intégralité des associés de la société. En effet, il peut être signé uniquement par un petit groupe d'associés qui souhaitent coordonner leurs décisions.